

**Division des personnels enseignants du 1^{er} degré
DPE1**

Cayenne, le 23 mars 2026

Jean RAMERY
Tél : 05 94 27 20 32
Mél : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr

**Division des personnels enseignants du 2nd degré
DPE2**

Karine AGELAN
Tél : 05 94 27 20 11
Mél : dpe2.tit.gestionco@ac-guyane.fr

Route de Baduel – Site Troubiran
BP 6011
97306 Cayenne Cedex

Circulaire n°2026-1069 DPE1-DPE2 – Campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles pour la rentrée scolaire 2026

Publics concernés : Les professeurs des écoles.

Objet : Campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles pour la rentrée scolaire 2026.

Entrée en vigueur : 23 mars 2026.

Notice : La présente note a pour objet de préciser les modalités et le calendrier d'accueil en détachement des professeurs des écoles dans le cadre de la campagne complémentaire.

La circulaire académique du 7 avril 2025 est abrogée.

Référencement : Site académique, rubrique Circulaires personnels.

Annexe 1 : Formulaire avis IA-DAASEN ou IA-DASEN

Annexe 2 : Pièces à joindre obligatoirement

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de l'Education nationale

Vu :

- Note de service ministérielle DGRH B2 – 2 du 18 mars 2026 relative à la campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles à la rentrée scolaire 2026.

La stratégie ministérielle déployée dans le cadre du *choc des savoirs* repose notamment sur la mise en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en application de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Pour sa mise en œuvre, et comme l'an dernier, une nouvelle campagne d'accueil en détachement dans le corps des professeurs certifiés, réservée aux professeurs des écoles titulaires, est ouverte.

1. Procédure de recrutement

Sont concernés par cette campagne complémentaire :

- les professeurs des écoles en position d'activité, titulaires de l'académie de Guyane ;
- les professeurs des écoles en position de disponibilité qui relèvent de l'académie de Guyane ou d'une autre académie.



Les professeurs des écoles de l'académie de Guyane en position d'activité, dont la candidature sera retenue, devront solliciter leur placement en détachement sortant auprès de l'académie de Guyane.

Les professeurs des écoles de l'académie de Guyane ou d'une autre académie en position de disponibilité, dont la candidature sera retenue, devront solliciter leur réintégration et leur placement en détachement sortant auprès de leur académie d'origine.

Les demandes de détachement doivent être formulées uniquement :

- dans le corps des professeurs certifiés de la discipline **lettres modernes** ;
- dans le corps des professeurs certifiés de la discipline **mathématiques**.

2. Modalités de candidature

Les candidats devront formuler leur demande de détachement uniquement dans l'application PEGASE accessible depuis l'adresse suivante :

<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

Ces candidatures devront impérativement avoir été saisies entre le 7 avril et le 17 avril 2026 inclus.

3. Calendrier

du mardi 7 avril au vendredi 17 avril 2026	Phase de candidature au détachement complémentaire
du lundi 20 avril au jeudi 7 mai 2026	Instruction académique des candidatures
à partir du lundi 11 mai 2026	Instruction ministérielle des candidatures retenues par le recteur
à partir du lundi 15 juin 2026	Communication des résultats de la campagne
le lundi 27 juillet au plus tard	Communication des affectations académiques. Les affectations sont prononcées à titre provisoire du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Pour les professeurs des écoles en position d'activité, titulaire de l'académie de Guyane :

Transmettre la liste des pièces en annexe 2, pour que la DPE1 puisse solliciter l'avis de l'IA-DAASEN, par courriel à l'adresse mail suivante : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr en veillant à mentionner en objet du courriel : DETACHEMENT PE – NOM-PRENOM, **du 7 avril au 17 avril 2026, délai de rigueur.**

Pour les professeurs des écoles, en position de disponibilité, qui relève de l'académie de Guyane ou d'une autre académie :

Transmettre le formulaire en annexe 1 renseigné avec l'avis de l'IA-DAASEN ou IA-DASEN de leur académie d'origine et la liste des pièces en annexe 2, par courriel à l'adresse mail suivante : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr en veillant à mentionner en objet du courriel : DETACHEMENT PE – NOM-PRENOM, **du 7 avril au 17 avril 2026, délai de rigueur.**

Les dossiers incomplets (absences de diplômes ou d'avis) ne seront pas examinés.

Pour le Recteur et par délégation,
la DRH adjointe

Edith TROCHIMARA





PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Pour les personnels hors position d'activité uniquement :
 - copie de l'arrêté de position
 - formulaire de l'avis IA-DAASEN ou IA-DASEN du département d'origine